

**Tableau n°1:** Femmes magistrates dans les organismes internationaux, tribunaux et autres.

<b>Organismes</b>	<b>Nombre</b>
DNAJ	1
DNAJS	2
Centre International de Bamako	1
Cour suprême	9
Cour constitutionnelle	2
Présidence de République	2
Cour internationale/ex-Yougoslavie	1
EMASE/Sénégal	1
Cour d'appel	2
Primature	1
Cour de justice/ CEDEAO	1
Tribunal pour enfant	1
Contentieux de l'Etat	1
Tribunal de première instance/Commune I BKO	2
Tribunal de première instance/Commune II BKO	1
Tribunal de première instance/Commune III BKO	5
Tribunal de première instance/commune IV	2
Tribunal de première instance/commune V	1
Tribunal de première instance/commune VI	3
Tribunal de première instance/Kati	1
Tribunal de première instance/Kita	3
Tribunal de première instance/Koulikoro	1
Tribunal administratif/BKO	1
Disponibilité	2
<b>Total</b>	<b>47</b>

Source : DNAJ

L'analyse de la répartition des femmes magistrats dans les organismes, montre la présence de celles-ci aussi bien sur le plan national, sous-régional qu'international dans les prises de décisions juridiques

**Tableau n°2**: Magistrats par sexe dans les services centraux du Ministère de la justice.

Services	Nombre		
	Homme	Femme	Totaux
DNAJ	7	0	7
DNAJS	3	2	5
INFJ	2	0	2
ISJ	6	0	6
DNAPES	3	0	3
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>23</b>

**Source :**  
**DNAJ**

Sur les 23 magistrats dans les 5 services centraux du Ministère de la Justice, on dénote seulement la présence de 2 femmes magistrates à la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau; soit 8% de l'ensemble.

**Tableau n°3**: Nombre de magistrats par sexe et par juridiction au Mali.

Juridictions	Nombre		
	Homme	Femme	Totaux
Bamako	79	18	97
Kayes / Kita	37	3	40
Koulikoro / Kati	15	2	17
Sikasso / Koutiala	24	0	24
Segou	12	0	12
Mopti	33	0	33
Tombouctou	10	0	10
Gao / Kidal	10	0	10
<b>Totaux</b>	<b>220</b>	<b>23</b>	<b>243</b>

Source : DNAJ

On compte seulement 23 femmes magistrates sur un total de 243 dans les cours d'appel et tribunaux du Mali ; soit une proportion de 9%.

Ce nombre est réparti entre Bamako(18), Kita(3), Koulikoro(1) et Kati(1).

Les autres juridictions du Mali sont dépourvues de femmes magistrates.

Un plaidoyer doit être mis en place pour une présence des femmes magistrates dans toutes les différentes juridictions en vue d'une prise en charge des problèmes juridiques des femmes par les femmes.

**Tableau n°4:** Magistrats par sexe au Mali

Situation	Nombre		
	Homme	Femme	Totaux
Ministère de la Justice	7	0	7
Services centraux	21	2	23
Cour Constitutionnelle	4	2	6
Cour Suprême	16	9	25
Cour D'appel / Tribunaux	220	23	243
Détachement	22	8	30
Disponibilité	2	2	4
Formation	1	0	1
Attente de Mutation	7	1	8
<b>Totaux</b>	<b>300</b>	<b>47</b>	<b>347</b>

Source : DNAJ

La proportion de femmes magistrates n'est pas significative au Mali, avec seulement 47 femmes sur un total de 347 magistrats (13%).

On déplore même l'absence de femmes magistrates au Ministère de la Justice.

La proportion des femmes occupe une place importante à la Cour Suprême, soit 36%. La nomination de deux femmes comme respectivement Présidente de la Cour Suprême et Procureur Général concrétise un rêve tant entendu par les femmes dans la participation des prises de décision au sein de la justice

Situation	Nombre		
	Homme	Femme	Totaux
Stage	26	1	27
Formation	34	1	35
<b>Totaux</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>62</b>

malien  
ne.

**Tablea**  
**u n°5:**  
Audite

urs de Justice par sexe en stage pratique et en formation à l'IFJ

Source : DNAJ

	Nombre

Sur un total de 62 auditeurs de justice en stage pratique et en formation à l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ), on trouve seulement une (1) femme en stage pratique et une(1) femme en formation à l'IFJ, soit un total de deux(2) femmes(3% des auditeurs de justice).

**Tableau n°6:** Juge de paix à compétence étendue par sexe et par juridiction au Mali

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Totaux</b>
Kayes	3	0	<b>3</b>
Kita	3	0	<b>3</b>
Koulikoro	3	0	<b>3</b>
Kati	4	0	<b>4</b>
Ségou	5	0	<b>5</b>
Sikasso	5	0	<b>5</b>
Koutiala	4	0	<b>4</b>
Mopti	5	0	<b>5</b>
Tombouctou	4	0	<b>4</b>
Gao	3	0	<b>3</b>
Kidal	1	0	<b>1</b>
<b>Totaux</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>40</b>

Source : DNAJ

En observant les chiffres de ce tableau, on peut constater avec regret que tous les 40 juges de paix au Mali sont des hommes.

Par ailleurs, il y a des juridictions comme Sikasso, Ségou et Mopti qui comptent un nombre élevé de juges de paix et dans lequel il y aurait dû avoir des femmes magistrates.

**Tableau n°7:** Répartition des magistrats par sexe et par fonction à la Cour Suprême du Mali.

<b>Fonction</b>	<b>Nombre</b>		
	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>	<b>Totaux</b>
Président	0	1	<b>1</b>
Vice-président	1	0	<b>1</b>

Procureur	1	0	1
Avocat Général	0	1	1
Conseiller	7	6	13
Substitut	2	0	2
Président/section administrative	0	1	1
Conseiller/administratif	3	0	3
Conseiller/section administrative	2	0	2
<b>Totaux</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>25</b>

Source : DNAJ

Sur les 25 magistrats de la cour suprême, il y a 9 femmes magistrates, soit 36% avec une(1) femme comme présidente de la cour, une(1) femme présidente de la section administrative, une femme avocate générale et surtout 6 femmes conseillères.

Cependant, il reste beaucoup d'autres fonctions qui restent dépourvues de femmes magistrates.

**Tableau n°8:** Magistrats par sexe et par fonction aux cours d'appel de Bamako, Kayes et Mopti.

Fonction	Bamako			Kayes			Mopti			Totaux	
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F
Président	1	0	1	1	0	1	1	0	1	3	0
Procureur	1	0	1	1	0	1	1	0	1	3	0
Avocat Général	1	0	1	1	0	1	1	0	1	3	0
Substitut	1	0	1	0	0	0	1	0	1	2	0
Conseiller	11	2	13	7	0	7	7	0	7	25	2

Source : DNAJ

Il n'y a aucune femme magistrate qui exerce une fonction quelconque dans les cours d'appel de Kayes et de Mopti.

Par ailleurs, on constate la présence de deux (2) femmes magistrates comme conseillères à la Cour d'Appel de Bamako.